http://brab80.webs.com
brab80webscom@gmail.com

To: "brab80webscom Site" <brab80webscom@gmail.com>

Date: 30/04/2017 09:57:55

Subject: Fwd: Projet de lettre au Ministre - Mobilité - rue du Noyer

En suivi du point abordé lors de notre *Drink* de jeudi dernier.

p.m.:

notre prochain *Drink* aura lieu le dernier jeudi non férié du mois, soit le jeudi 18 mai 2017

----- Message transféré -----

De: <Robert.Dumoulin@economie.fgov.be>

Date: 30 avril 2017 à 09:46

From:

Objet : Projet de lettre au Ministre - Mobilité - rue du Noyer

À: ca@gaq.be

Cc: brab80webscom@gmail.com

Bonjour à tous,

Quelques mots de présentation, tout d'abord.

Depuis 2008, la résidence " Brabançonne" située aux 80, 80A et 80B de l'avenue de la Brabançonne dispose d'un Blog, dont l'adresse est : http://brab80.webs.com/; l'onglet " Vivre ensemble" y montre que l'accent a été mis sur la communication entre copropriétaires (environ 60 appartements) et locataires sociaux (environ 90), au moyen de réunions informelles et de la confection d'un bulletin de liaison "Brabançonne-Contact".

Par ailleurs, environ une fois par mois, nous nous réunissons pour examiner les moyens d'améliorer la cohésion et le bien-vivre ensemble. Comme vous le constaterez, la réunion que nous avons tenue jeudi soir a, notamment, porté sur le projet de lettre que devrait sans doute aborder le GAQ le 2 mai prochain.

https://brab80webscom.github.io/facebookfeeds/Drink_20170427/20170427.html

Voici à présent les réflexions et suggestions qui ont émergé de notre réunion de jeudi à propos du projet figurant sur la page : http://www.gaq.be/2017/04/mobilite-rue-du-noyer/ et plus en particulier des trois passages suivants du projet.

6. Le carrefour rue du Noyer et avenue de la Brabançonne a été pendant de nombreuses années un carrefour avec des priorités de droite. Avec l'aménagement de la bande bus à l'avenue de la Brabançonne entre la rue du Noyer et la Place Dailly, la rue du Noyer est devenue prioritaire par rapport à l'Avenue de la Brabançonne. Ce changement de priorité permettait également aux bus venant de la Place des Chasseurs Ardennais vers la chée de Louvain de circuler plus rapidement dans ce carrefour. Fort bien. Cependant nous militons depuis plusieurs années pour faciliter les cheminements piétons dans ce carrefour Noyer / Brabançonne. C'est un axe important à la fois pour rejoindre la Place Dailly vers le Square Ambiorix et la Place des Chasseurs Ardennais vers la Chée de Louvain. Ce carrefour est régulièrement le théâtre d'accidents. Il est anxiogène pour les piétons.

D'accord, bien sûr, sur le fond de cet historique.

Nous avons régulièrement été les témoins d'accrochages, voire d'accidents graves, au fil des années.

La présence d'arbres (dont les ombres irrégulières les jours ensoleillés induisent les conducteurs en erreur dans leur estimation des distances de freinage), l'absence de signalisation efficace aux abords du carrefour Brabançonne/Noyer, le fait que la rue du Noyer a un trottoir sur la commune de Bruxelles et l'autre sur celle de Schaerbeek empêchant un accord pour la réalisation d'un plateau surélevé sans nuire à la circulation des bus de la ligne 64 (comme c'est le cas aux carrefours Confédérés/Brabançonne, Charles-Quint/Brabançonne et Abdication/Brabançonne), des passages pour piétons aux abords immédiats du carrefour, et non à une vingtaine de mètres du croisement routier (avec le risque pour les voitures de voir soudain déboucher des piétons), des voitures parquées des deux côté de la chaussée (aussi bien avenue de la Brabançonne que rue du Noyer), absence de limitations de vitesse spécifiques : tout cela peut expliquer le nombre et la gravité des sinistres.

Nous pensons que la réfection des trottoirs devrait donc contribuer à résorber davantage ces diverses causes d'accidents et d'insécurité pour les riverains.

Avenue de la Brabançonne - rue du Noyer

- -le passage piéton du côté du fleuriste doit être aménagé dans l'axe de l'avenue de la Brabançonne
- -l'installation d'un feu rouge qui donne la priorité aux piétons

D'accord avec ces deux propositions, mais sans doute devrait-il y avoir également (compte tenu des remarques qui précèdent) :

- des passages pour piétons, non pas à proximité immédiate du carrefour, mais à une vingtaine de mètres à l'écart des quatre angles du carrefour;
- (outre le feu rouge qui donne la priorité aux piétons) un feu orange clignotant, ou alors un panneau bien visible, à une cinquantaine de mètres du carrefour, ceci afin d'avertir les véhicules de la présence (possible) de piétons et d'un feu.

Rue Luther - rue du Noyer : aménagement de deux oreilles de trottoir

OK pour nous, en tenant compte toutefois du fait que l'entrée des voitures des garages souterrains de la résidence "Brabançonne" s'effectue par l'un des coins du carrefour Noyer /Luther. Les risques de dégradation par le passage des véhicules peut rendre cet aménagement précaire.

Pour toute réaction, adressez-vous de préférence à l'adresse brab80webscom@gmail, car le dialogue avec les occupants de la Brabançonne utilise de préférence ce canal.

Robert Dumoulin Avenue de la Brabançonne, 80A/09 1000 Bruxelles